



Trophées de L'ADAPT "Handicap et Citoyenneté"

Règlement du concours 2007

Aux actes citoyens !

Depuis 2004, L'ADAPT organise le concours des trophées « handicap et citoyenneté ». Ces trophées récompensent les initiatives collectives ou individuelles de personnes ayant permis de faire tomber ou reculer les barrières physiques ou psychologiques empêchant des personnes handicapées d'accéder à une vie identique à celles de leurs concitoyens.

L'ADAPT a voulu faire **des trophées « handicap et citoyenneté »** un temps fort de reconnaissance de ces citoyens qui veulent conjuguer handicap et citoyenneté et qui changent la vie pour cela. C'est pourquoi elle renouvelle ce concours pour l'année 2007. La cérémonie des trophées « handicap et citoyenneté » est organisée **en partenariat avec la Mairie de Bourges**.

Pour qui ces trophées ?

Pour des hommes et des femmes qui dans le cadre de leur profession ou de leurs activités associatives, agissent à leur manière pour changer le regard sur les personnes handicapées, font changer les habitudes de leurs concitoyens pour mieux inclure les personnes handicapées dans la société ordinaire.

Les catégories de trophées

Chaque trophée sera décerné à un lauréat choisi parmi 3 nominés par catégorie.

Trophée "Éducation/enfants"

De nombreux enfants sont encore aux portes de l'école de leur quartier et ne peuvent pas être scolarisés en dehors des établissements spécialisés. Un trophée sera remis à des personnes (parents, chef d'établissement, professeur, inspecteur académique, auxiliaire de vie) qui auront mis en œuvre une action qui favorise l'intégration des enfants handicapés dans les écoles ordinaires.

Trophée "Emploi/formation professionnelle"

Le taux d'emploi des personnes handicapées dans les entreprises stagne à 4,1 % depuis 10 ans. Pourtant de nombreuses actions ont été menées, et il faut les encourager. Le trophée récompensera les personnes (responsable de recrutement, chef d'entreprise, directeur d'un centre de formation ...) qui auront mis en place des dispositifs, initiatives, outils qui favorisent l'emploi et la formation professionnelle des personnes handicapées dans le milieu ordinaire.



★ Trophée "Sport et loisirs"

Les personnes handicapées qui veulent pratiquer un sport n'ont guère le choix, elles doivent s'adresser à des clubs handisport. Une étude menée par l'institut Serac pour L'ADAPT en 2002, montre que les personnes handicapées souhaitent davantage pratiquer un sport avec et comme les personnes valides. Le trophée récompensera des personnes (moniteur de sports, élu, citoyen, animateur d'un club de quartier...) qui favorisent l'intégration des personnes handicapées par le sport et les loisirs.

★ Trophée "Culture"

L'accès à la culture pour tous est un vaste chantier. Combien d'ouvrages en braille sont-ils disponibles dans les bibliothèques municipales ? Combien de cinémas et théâtres ont-ils prévu non seulement un accès aux personnes en fauteuils, mais également aux sourds et malentendants ? ... Le trophée sera remis à des personnes (directeurs de théâtres, conservateur de musée ou bibliothécaires...) qui contribuent à faire progresser la citoyenneté des personnes handicapées en leur donnant accès à la culture.

★ Trophée "Média/Multimédia"

Les médias et les multimédias peuvent beaucoup pour faire changer le regard porté sur les personnes handicapées. Par l'image et l'écrit, on peut faire passer l'idée qu'il faut intégrer les personnes handicapées dans notre société, qu'il faut arrêter de les confiner dans un monde à part. Des créateurs de site internet, des producteurs, réalisateurs, créatifs d'agence de communication, étudiants, journalistes ... pourront recevoir ce trophée.

★ Trophée "Vie quotidienne"

Les personnes handicapées rencontrent des obstacles dans leur vie quotidienne, à chaque tournant de la rue : lorsqu'elles souhaitent retirer de l'argent à un distributeur, qu'elles font une démarche administrative ou tout simplement lorsqu'elles font leurs courses. De nombreuses actions sont menées par des commerçants, des élus, des chefs d'entreprises, des citoyens ... Les porteurs d'initiatives qui tendent à une meilleure intégration des personnes handicapées dans la vie de tous les jours pourront recevoir un trophée.

★ Prix spécial du jury

Ce prix récompensera la personne qui aura présenté l'initiative la plus remarquable en matière d'intégration des personnes handicapées dans la vie ordinaire. Il s'agit d'un des lauréats des trophées des différentes catégories.

■ ■ ■ La délibération

Le jury est composé de personnes issues du monde associatif, de l'entreprise, des collectivités locales et des médias. Un comité de lecture administre les dossiers et réalise une pré-sélection de 10 dossiers par catégories. Les dossiers sont adressés au jury une semaine avant les délibérations.

L'ADAPT – Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
14 rue Scandicci – 93508 Pantin cedex
Tél : 01 48 10 12 46 – Fax : 01 48 10 12 44
contact@ladapt.net – www.ladapt.net

Avec le soutien de



Avec la participation de

mutuelle
intégrance

L'esprit de solidarité

En partenariat avec



BOURGES



Les délibérations se déroulent le **27 mars 2007**. Les membres du jury sont scindés en 3 groupes. Les dossiers sont scindés en trois. Un président de séance est désigné dans chaque groupe. Celui-ci lit la présentation de chaque projet. Les jurés doivent noter chaque projet par une note de 1 à 5. La totalité des pièces fournies par les candidats sont à disposition des membres du jury pendant toute la durée des délibérations.

Les trois groupes se rassemblent ensuite. Les présidents de séance donnent les noms des trois nominés par catégorie, en donnant une lecture du dossier. Tous les membres du jury font un vote à bulletin secret pour désigner un lauréat dans chaque catégorie. Les délibérations se terminent par un vote à bulletin secret afin de désigner le lauréat du prix spécial du jury.

Les candidats

Les dossiers peuvent être déposés par toute personne qui œuvre concrètement pour la citoyenneté pleine et entière des personnes handicapées. Il s'agit de valoriser des initiatives personnelles qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre professionnel ou associatif. Les dossiers doivent être déposés par des personnes physiques ou morales, mais l'attribution du prix doit concerner nécessairement une personne physique pour son action dans un collectif. Des dossiers peuvent être proposés par des tiers.

Le calendrier

Les dossiers de candidature doivent être déposés à L'ADAPT entre le 22 janvier 2007 et le 10 mars 2007. Le jury se réunira le 27 mars 2007. La remise des trophées aura lieu le 19 avril 2007 à Bourges en marge du Printemps de Bourges.

La présentation des dossiers

Les candidats devront adresser la fiche de candidature ci-jointe dactylographiée. Peuvent être joints, tout document, film, enregistrement... qui illustre l'initiative.

Le règlement

Article 1 : institués par L'ADAPT, les trophées "handicap et citoyenneté" sont destinés à encourager toutes les actions et initiatives qui favorisent l'intégration des personnes handicapées dans la société.

Article 2 : les actions ou initiatives qui seront soumises au jury devront être exécutées depuis moins de deux ans. Aucun projet d'action ne sera étudié.

Article 3 : le concours est ouvert à tous les publics. Le personnel de L'ADAPT, les administrateurs, les adhérents sont autorisés à déposer un dossier de candidature.

Article 4 : les lauréats se verront remettre un trophée. Aucune bourse ne sera délivrée.

Article 5 : le lauréat du prix spécial du jury est membre du jury l'année suivante.

Article 6 : un candidat peut s'inscrire dans plusieurs catégories.



L'ADAPT *Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées*

Article 7 : si dans une catégorie de trophée, le nombre de dossiers était insuffisant, le jury peut décider de supprimer la catégorie.

Article 8 : la participation au concours est gratuite.

Article 9 : le secrétariat général des Trophées Handicap et citoyenneté est assuré par L'ADAPT. Les candidatures sont à adresser avant le 10 mars 2007 (le cachet de la Poste faisant foi) à :

L'ADAPT – Tour essor – 14, rue Scandicci – 93508 Pantin cedex

Article 10 : le palmarès des trophées sera diffusé aussi largement que possible. Les lauréats pourront utiliser leurs trophées à toutes fins qu'ils jugeront utiles, à condition de mentionner L'ADAPT.

Article 11 : la participation au concours des trophées "Handicap et citoyenneté" implique l'acceptation du présent règlement. Tout cas non prévu par celui-ci sera examiné par le secrétariat général.

L'ADAPT – Association pour l'insertion sociale et professionnelle
des personnes handicapées
14 rue Scandicci – 93508 Pantin cedex
Tél : 01 48 10 12 46 – Fax : 01 48 10 12 44
contact@ladapt.net – www.ladapt.net

Avec le soutien de



Avec la participation de

mutuelle
intégration

L'esprit de solidarité

En partenariat avec



BOURGES